

des Princes Ec. Mai 1715. 387

ceffeurs, nous aurons un special égard pour la
conservation & maintien de vos anciennes Con-
stitutions, & des Privileges que vous vous êtes
acquis par vos services signalez envers nôtre
Auguste Maison : Atant très-chers & féaux,
nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte
garde. De Vienne le 9. du mois de mars
1715. Archiep. VS. v. *Signé* CHARLES, &
scellé du Scéau de Sa Maj. Imperiale & Ca-
tholique.

Par l'Empereur & Roi.

A. F. KURTZ.

TABLE